



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 Juin 2023**

Le huit juin deux mil vingt-trois dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 1^{er} juin 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 10

Procurations : 0

Convocation

1^{ER} Juin 2023

Délibération Numéro

2023.08.06.09

Objet :

CENTRE DE LOISIRS

TARIFS

Membres présents :

M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, M. AUBER François, Mme MICHONNET Pascale, Mme MAILLARD Martine, Mme RACINE Claire, M. LEMAISTRE Alain, Mme CHARDEY Brigitte, M. LE CORRE Gérald, Mme PIERRE Angélique,

Absents excusés :

Mme GEHAN Danielle, M. COULTOUKIS Vassili, M. COURSEAUX Pierrick, M. LEFEVRE Christophe, Mme LECUYER Marie-Hélène,

Madame MAILLARD Martine est désignée pour remplir cette fonction.

Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, Secrétaire de Mairie

CENTRE DE LOISIRS : TARIFS

Monsieur le Maire présente le programme du Centre de loisirs pour 2023, les effectifs provisoires ainsi que les tarifs du centre de loisirs à l'ensemble du Conseil Municipal

Le conseil municipal propose maintenir les tarifs actuels pour l'année scolaire 2023-24.

Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs actuels à savoir :

Quotient familial	Commune		Hors commune	
	1 enfant	2 enfants et +	1 enfant	2 enfants et +
QF < 300 €	8€	7€	10€	9€
300 < QF < 600	11€	10€	13€	12€
600 < QF < 900	13€	12€	15€	14€
900 < QF < 1500	14€	13€	16€	15€
QF > 1500	15€	14€	17€	16€
Non allocataire/ Non renseigné	15€	14€	17€	16€

Le règlement intérieur reste inchangé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (10 voix pour).

→ Approuve les tarifs du Centre de Loisirs ci-dessus énumérés.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire

Gérard CAPOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20230608-2023080609-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2023

Affichage : 12/06/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

